

127,000 maisons en chantier à la fin de l'année en représentaient 24,000 de plus qu'à la fin de 1967. La construction domiciliaire a représenté l'an dernier un investissement de 2.8 milliards de dollars, soit 18 p. 100 de plus qu'en 1967. En outre, des prêts, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, ont été accordés en vue de financer la construction de quelque 14,000 nouveaux lits dans des foyers pour vieillards ou des étudiants, contre 6,000 lits il y a deux ans. Tandis que tous les types d'habitations ont été responsables de l'augmentation des mises en chantier en 1968, les appartements et les maisons en rangées, dont l'augmentation se chiffrait à 36.5 p. 100 ont représenté la majorité des mises en chantier de l'année dernière.

Toutes les régions et la plupart des secteurs métropolitains ont eu leur part dans la vague de prospérité dont a joui la construction domiciliaire en 1968, les provinces atlantiques accusant globalement le gain relatif le plus important: 31.7 p. 100, suivies par les Prairies, avec une augmentation de 27.1 p. 100, tandis que le Québec accusait une augmentation de 23.2 p. 100. Une augmentation un peu plus faible a été constatée en Ontario où un gain de 18 p. 100 d'une année à l'autre a été enregistré. Cette année, l'activité exceptionnelle dans le domaine du logement s'est poursuivie et les mises en chantier dans les régions urbaines ont augmenté à un rythme inouï, soit 227,000 unités dans le premier trimestre de 1969, comparativement aux 196,000 du dernier trimestre de 1968 qui étaient déjà un record.

Dans toutes les régions, ces augmentations laissent prévoir que le bons résultats de 1968 seront considérablement dépassés cette année; tout indique que 1969 sera encore une année sans précédent pour la construction d'habitations au Canada.

Des voix: Bravo.

M. Baldwin: Sauf pour les gens qui ont besoin de maisons.

Le très hon. M. Trudeau: A propos des besoins à long terme du pays, la commission d'étude du logement et de l'aménagement urbain préconise dans son rapport un programme de construction d'un million de logements au cours des 5 prochaines années, soit 200,000 par an. D'après la marche des travaux jusqu'à ce jour, le rythme actuel de la construction est nettement en avance sur le calendrier. Si nous adoptons certaines des propositions clés de la commission d'étude, une proportion encore plus grande de nos ressources pourra sûrement servir à assurer un abri aux Canadiens de toutes les régions du pays.

Il importe qu'une bonne partie de ces ressources soit affectée à la construction de loge-

[Le très hon. M. Trudeau.]

ments pour les familles à faibles revenus, et le gouvernement prend des mesures pour favoriser cette construction. Bien qu'il soit raisonnable que certaines gens tirent des conclusions différentes quant au nombre de logements à construire et au délai nécessaire pour les construire, il ne fait néanmoins aucun doute que la priorité accordée par le gouvernement dans sa politique du logement donne à présent d'aussi bons résultats qu'auparavant. Voilà donc la situation actuelle du logement au Canada. Ce sont ces faits que je demande à l'opposition et au pays de mettre en regard de ce qu'ils considèrent comme une crise.

Une voix: Pourquoi une commission d'étude?

M. Nesbitt: Pourquoi M. Hellyer a-t-il démissionné alors?

Le très hon. M. Trudeau: D'après le chef du Nouveau parti démocratique, c'est apparemment à cause de la constitution, non pas en raison de la crise du logement.

Des voix: Bravo.

Le très hon. M. Trudeau: J'aimerais dire quelques mots de la politique actuelle du gouvernement, car la motion dont la Chambre est saisie suppose que le gouvernement ne donne pas suite assez promptement aux nouvelles propositions sur le logement.

Une voix: Vous devriez lire votre courrier.

Le très hon. M. Trudeau: La situation actuelle du logement, je le répète, est bonne, mais si elle est bonne c'est en raison des programmes que le gouvernement a mis en œuvre dans le passé. Nous sommes également résolus à agir sans tarder pour arrêter de nouvelles politiques susceptibles d'améliorer encore davantage la situation du logement. Les députés admettront qu'il ne convient pas que j'expose en détail la façon dont le cabinet procède à l'examen des programmes en matière de logement...

Une voix: Cela vous est-il possible?

Le très hon. M. Trudeau: Eh bien, des programmes vous seront présentés. Je le répète, monsieur l'Orateur, les députés comprendront qu'il ne m'est pas loisible de parler en détail de la façon dont le cabinet considère les programmes en matière de logement mais, d'une façon générale, il est facile d'imaginer quels problèmes doivent être examinés à la lumière du rapport du groupe d'étude. Les députés jugeront si des décisions ont été prises.

Ces problèmes ont été examinés à fond depuis la publication du rapport du groupe d'étude. La politique fédérale en matière